

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 51325 B1** (51) Cl. internationale : **H02G 3/06; H02G 3/04**

(43) Date de publication :
30.11.2022

(21) N° Dépôt :
51325

(22) Date de Dépôt :
20.12.2018

(30) Données de Priorité :
22.12.2017 ES 201731585 U

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/ES2018/070822 20.12.2018

(71) Demandeur(s) :
Unex Aparellaje Electrico S.L., Rafael Campalans 15-21 08903 L'Hospitalet de Llobregat (Barcelona) (ES)

(72) Inventeur(s) :
MOSTAZO OVIEDO, José Antonio

(74) Mandataire :
SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP18857388.5

(54) Titre : **ENSEMBLE PLATEAU PORTE-CÂBLES**

(57) Abrégé : 1. La présente invention concerne un ensemble de chemin de câbles comprenant deux segments de chemin de câbles (1) et une plaque de jonction (9) constituée d'une seule pièce, qui est couplée à deux parois latérales contiguës (26) des deux segments de chemin de câbles (1) pour les joindre. La plaque de jonction (9) présente deux bords longitudinaux qui reposent sur une aile supérieure (6) et une aile inférieure (7) des deux parois (26), de sorte qu'elle est emmanchée à force entre lesdites ailes (6, 7). Une âme des parois (26) a une face extérieure (11) avec une nervure longitudinale (12). La plaque de jonction (9) a une face plane qui repose sur la face extérieure (11) et comprend une rainure longitudinale s'adaptant dans la nervure (12).

R E V E N D I C A T I O N S

1. Ensemble de chemin de câbles, comprenant :
- deux segments de chemin de câbles (1), chacun
5 desdits deux segments de chemin de câbles (1)
comportant une paroi de fond (25) et deux parois
latérales (26) qui se font face l'une l'autre et qui
s'étendent respectivement depuis les deux côtés
longitudinaux de ladite paroi de fond (25), lesdites
10 parois latérales (26) comportant un côté externe (5)
qui présente une section en forme de C avec une aile
supérieure (6) et une aile inférieure (7) jointes
ensemble par une âme (8) ;
dans lequel lesdits deux segments de chemin de câbles
15 (1) sont des segments d'échelle à câbles dont chacun
est formé par deux rails latéraux coplanaires (2) qui
sont liés l'un à l'autre par une pluralité de traverses
(3) qui sont espacées les unes des autres, lesdits deux
rails latéraux (2) constituant lesdites parois
20 latérales (26) du segment de chemin de câbles (1), et
ladite pluralité de traverses (3) constituant une
surface d'appui discontinue pour des câbles qui
constitue ladite paroi de fond (25) du segment de
chemin de câbles (1) ; et dans lequel le côté interne
25 (4) de chacun desdits rails latéraux (2), faisant face
au rail latéral opposé (2), et les deux extrémités de
chacun desdites traverses (3) sont formés de telle
sorte que lesdites extrémités des traverses (3) soient
ajustées par pression sur lesdits côtés internes (4)
30 des rails latéraux (2) ;
 - et une plaque de jonction (9), qui est
constituée d'une seule pièce, laquelle est couplée à deux
desdites parois latérales contiguës (26), des deux
segments de chemin de câbles agencés de façon contiguë

(1), pour les joindre ensemble, ladite plaque de jonction (9) comportant deux bords longitudinaux (10) qui reposent sur ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26), et ladite plaque de jonction (9) étant formée de telle sorte qu'elle soit ajustée par pression entre ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26) ;

caractérisé en ce que :

10 chacun desdites traverses (3) est un profil réalisé en un matériau polymère et chacun desdits rails latéraux (2) est un profil réalisé en un matériau polymère ;

15 ladite plaque de jonction (9) est constituée d'une seule pièce réalisée en un matériau polymère ;

ladite âme (8) des parois latérales contiguës (26) comporte une face externe (11) qui est munie d'au moins une nervure (12) qui s'étend dans la direction longitudinale de ladite paroi latérale (26), et ladite plaque de jonction (9) comporte une face plane (13) qui repose sur ladite face externe (11) de l'âme (8) des deux parois latérales contiguës (26), ladite face plane (13) comprenant au moins une rainure (14) qui s'étend le long de ladite plaque de jonction (9) dans sa direction longitudinale et dans laquelle ladite nervure (12) de chacune des deux parois latérales contiguës (26) est ajustée lorsque ladite plaque de jonction (9) est ajustée par pression entre ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux rails latéraux contigus (2).

20
25
30

2. Ensemble de chemin de câbles selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins une aile parmi ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26)

35

comprend une encoche (15) qui s'étend dans la direction longitudinale de la paroi latérale (26), et au moins l'un desdits deux bords longitudinaux (10) de ladite plaque de jonction (9) comprend une petite nervure (16) qui s'étend dans la direction longitudinale de ladite plaque de jonction (9) et qui est ajustée dans ladite encoche (15) des deux parois latérales contiguës (26) lorsque ladite plaque de jonction (9) est ajustée par pression entre ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26).

3. Ensemble de chemin de câbles selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque aile parmi ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des parois latérales (26) comprend ladite encoche (15), et chacun desdits bords longitudinaux (13) de la plaque de jonction (9) comprend ladite petite nervure (16) qui est ajustée dans ladite encoche (15) lorsque ladite plaque de jonction (9) est ajustée par pression entre ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26).

4. Ensemble de chemin de câbles selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'une aile parmi ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26) comporte une lèvre (17) qui s'étend en direction de l'autre aile parmi ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7), de telle sorte que ladite lèvre (17) et ladite face externe (11) de l'âme (8) délimitent un canal (18) dans lequel l'un desdits bords longitudinaux (10) de la plaque de jonction (9) est ajusté lorsque ladite plaque de jonction (9) est

ajustée par pression entre ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26).

5 5. Ensemble de chemin de câbles selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'une patte (19) qui s'étend dans la direction longitudinale de la paroi latérale (26) est formée dans ledit canal (18) des deux parois latérales contiguës (26), et une gorge (20) qui s'étend dans la direction longitudinale de ladite plaque de jonction (9) est formée sur le bord longitudinal correspondant (10) de ladite plaque de jonction (9), de telle sorte que ladite patte (19) soit introduite à l'intérieur de ladite gorge (20) des deux parois latérales contiguës (26) lorsque ladite plaque de jonction (9) est ajustée par pression entre ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26).

20 6. Ensemble de chemin de câbles selon la revendication 5, caractérisé en ce que ladite patte (19) est inclinée en direction de ladite face externe (11) de l'âme (8).

25 7. Ensemble de chemin de câbles selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ladite âme (8) des deux parois latérales contiguës (26) comporte, sur sa face externe (11), deux desdites nervures (12) qui sont parallèles l'une à l'autre et qui s'étendent dans la direction longitudinale de la paroi latérale (26), et ladite face plane (13) de la plaque de jonction (9) comporte deux desdites rainures (14) qui sont parallèles l'une à l'autre et qui s'étendent le long de ladite plaque de jonction (9) dans sa direction longitudinale, de telle sorte que

chacune desdites nervures (12) des deux parois latérales contiguës (26) soit ajustée dans chacune desdites rainures (14) de la plaque de jonction (9) lorsque ladite plaque de jonction (9) est ajustée par
5 pression entre ladite aile supérieure (6) et ladite aile inférieure (7) des deux parois latérales contiguës (26).

8. Ensemble de chemin de câbles selon l'une
10 quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que ladite face plane (13) de ladite plaque de jonction (9) comporte au moins un évidement (21), autre que ladite rainure (14), sur au moins l'un des bords transversaux (22) de la plaque de jonction (9).

15

9. Ensemble de chemin de câbles selon la revendication 8, caractérisé en ce que ledit évidement (21) s'étend le long de ladite plaque de jonction (9), dans sa direction longitudinale, entre lesdits deux
20 bords transversaux (22) de la plaque de jonction (9).

10. Ensemble de chemin de câbles selon l'une quelconque des revendications 8 ou 9, caractérisé en ce que ledit évidement (21) est agencé à proximité de l'un
25 desdits bords longitudinaux (10) de la plaque de jonction (9).

11. Ensemble de chemin de câbles selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce
30 que ladite plaque de jonction (9) comporte des trous traversants oblongs (23) qui s'étendent dans la direction longitudinale de ladite plaque de jonction (9).

12. Ensemble de chemin de câbles selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que ladite plaque de jonction (9) est symétrique par rapport à un plan central (24) qui est parallèle auxdits bords longitudinaux (10).

13. Ensemble de chemin de câbles selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que lesdits deux segments de chemin de câbles (1) sont réalisés en un matériau polymère.